

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 25 novembre 2024

Nombre de
conseillers élus :
29

Sous la présidence de Madame Cécile DELATTRE, Maire

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
22

MEMBRES PRESENTS : 22

Cécile DELATTRE - Frédéric SCHALL - Michaël SANTAUBIN - Claudia CARADONNA - Christian OST - Regina DE ALMEIDA - Daniel CHAMBET-ITHIER - Raphaële DEPROST - Guillaume GRIMMER - Jacques REIS - Françoise RICHART - André ROTH - Denis SCHANN - Claire HUBER - Bernard SAETTLER - Elisabeth TAGLANG - Isabelle PLAUTZ-UNTEREINER - Sofiane AIT IKHLEF - Christian ANDRIAMAMPANDRY - Thierry MOSSER - Jean-Marc LOTZ - Chrystèle DUBOIS

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : 3

Karine QUIGNARD - Eric KREINER - Kathia GUTH

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : 4

Sandrine EPPELE - Sandra PETER - Nadjoua DJELLAT - Roberte IRION

PROCURATIONS : 3

Karine QUIGNARD	à	Daniel CHAMBET-ITHIER
Eric KREINER	à	Guillaume GRIMMER
Katia GUTH	à	Cécile DELATTRE

I – APPROBATION ET INFORMATION

2024 – 109 (1) : Décisions du Maire prises au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapport au Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122 et L.2122-23 ;

Vu le registre des Décisions du Maire de la Commune d'Oberhausbergen ;

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions du Maire correspondant aux délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire doivent faire l'objet d'une publicité lors de la séance du Conseil Municipal succédant immédiatement à ces décisions :

REÇU EN PREFECTURE

Le 04/12/2024

Application agréée E.legalite.com

99_DE-067-216703439-20241125-2024_11_25_

Au titre de la délégation n°7 de la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 : « Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ».

- Une concession de terrain a été accordée à la famille de Madame Marie Antoinette MULLER pour une durée de 30 ans ;
- Une concession de terrain a été accordée à la famille de Madame Michèle REIS née EHRHART pour une durée de 30 ans ;
- Une concession de terrain a été accordée à la famille de Monsieur Giovanni ATZENI pour une durée de 15 ans ;
- Une concession pour une caverne a été accordée à la famille de M. Claude VÉNIER pour une durée de 15 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** des décisions ci-dessus prises par Madame le Maire au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **PRECISE** que ces décisions, entérinées par le Conseil Municipal, ont désormais valeur de délibération.

Approuvée à l'unanimité

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Cécile DELATTRE

Le Secrétaire,

Sofiane AIT IKHLEF

REÇU EN PREFECTURE

le 04/12/2024

Application agréée E.legalite.com

99_DE-057-2167 03439-2024 1125-2024_11_25_